

**Département de Lot-et-Garonne****Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot****FUMEL VALLÉE DU LOT**  
34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex**Extrait du Registre des Délibérations****Conseil Communautaire,  
Séance du : 04 décembre 2025**

L'an Deux Mille vingt-cinq, le 04 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie- Hélène, BIHOUÉE Yann, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie- Thérèse, SÉGALA Jean- François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Mesdames, Messieurs : ALBASI Maxime, ARANDA Francis, CHARBONNIER Simon, LARIVIÈRE Yvette, PICCOLI Jacques, QUEYREL Jean- Marie, SCHMITZ Jean- Marc, VIGNEAU Céline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :****Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques, Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier, Madame TORO Viviane procuration à Monsieur BORIE Daniel, Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques, Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane.

**Secrétaire de Séance :**  
GARGOWITSCH Sophie

**Conseillers en exercice : 50**  
**Présents (titulaires et suppléants) : 37**  
**Pouvoir(s) : 5**  
**Votants : 42**

**N° 2025E117RH : RENOUVELLEMENT ADHÉSION CONVENTION RETRAITE**

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2020E-124-RH, la collectivité a adhéré à la convention « retraite » proposée par le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne. Il précise que cette convention consiste en :

- L'information et la formation au titre des trois fonds : CNRACL, IRCANTEC et RAFP ;
- L'information des agents en activité sur leurs droits à la retraite ;
- L'étude relative aux départs à la retraite avec estimation des pensions CNRACL ;

- L'intervention et l'assistance sur les dossiers relatifs à la CNRACL : immatriculation, affiliation, régularisation, validation des services, rétablissement, liquidation de pension (y compris d'invalidité ou de réversion) ;
- Le droit à l'information : relevés individuels de situation et estimations indicatives globales.

Monsieur le Président indique que l'adhésion à cette convention fait l'objet d'une cotisation déterminée au vu des effectifs de droits publics CNRACL. Il indique que le nombre d'agents pris en compte est de 97, correspondant à une cotisation annuelle de 2 700€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois de Fumel Vallée du Lot ;

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire**

**1°) – Décide de modifier la cotisation à la convention « retraite » du Centre de Gestion de Lot-et-Garonne ;**

**2°) – Dit que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prévus au Budget Primitif 2026 ;**

**3°) – Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer toute pièce relative à ce dossier ;**

**4°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 04 décembre 2025

La Secrétaire de séance,



Le Président,



**Sophie GARGOWITSCH**

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

**Didier CAMINADE**

**Certifié exécutoire le : 12 décembre 2025**

**Reçu en Préfecture le : 12 décembre 2025**

**Publié ou Notifié le : 12 décembre 2025**